FEDERATION NATIONALE DES SYNDICATS D'EXPLOITANTS AGRICOLES

11, rue de la Baume - 75008 PARIS - Tél. 01.53.83.47.47. - Fax. 01.53.83.48.48.

Paris, le 17 Janvier 2012

Déclaration de Xavier Beulin, Président de la FNSEA

Sommet pour l'emploi du 18 janvier : Ce que nous aurions pu dire…

Le sommet pour l'emploi va se réunir le 18 janvier à l'invitation du Président de la République, sans la FNSEA. Sans la FNSEA, et sans les représentants d'entreprises employant près du quart de la population active. L'agriculture qui représente 2,7 millions d'actifs, l'économie sociale et solidaire (associations, mutualité, coopératives), 2,3 millions d'actifs, les professions libérales, 2 millions d'actifs, n'ont en effet pas été conviées… Une paille !

Seules les organisations interprofessionnelles, le Medef, l'UPA et la CGPME parleront au nom des employeurs.

C'est dommage. La FNSEA aurait aimé que soit entendue la voix des très petites entreprises qui font vivre les territoires de France et sont non délocalisables.

Si nous avions été invités, qu'aurions nous dit ?

Nous aurions affirmé notre conviction de l'urgence de refonder le pacte social français. Refonder notre pacte social pour qu'il redevienne un atout pour la croissance et l'emploi.

Eliminons d'emblée toute ambiguïté. Il ne s'agit en aucun cas de revenir sur notre modèle social basé sur une protection sociale de haut niveau, sur la solidarité et sur une gouvernance responsable. Au contraire, nous sommes attachés à ce modèle et faire vivre ces valeurs dans le temps.

Mais, les fondements de ce pacte sont aujourd'hui menacés. Menacés car l'inadéquation de son financement avec la réalité économique risque à très court terme de provoquer sa remise en cause.

Construit sur la base d'une économie qui protégeait l'activité sur notre territoire, notamment par la voie de barrières tarifaires, et qui n'imaginait pas la capacité productive et commerciale des pays émergents, le mode de financement de notre protection sociale n'a jamais été repensé. Il demeure assis sur le revenu du travail et même si nous pensons que la CSG a constitué un premier pas vers une refonte, sa mise en place n'a pas réellement changé les choses puisque 70 % de son rendement financier provient toujours de l'assiette travail.

Et pourtant en 60 ans, le contexte économique a été bouleversé : ouverture des marchés, émergence de nouvelles puissances économiques, montée du chômage...

Dans ce contexte, continuer à utiliser l'assiette « salaire » conduit à intégrer les cotisations sociales dans le prix de revient des biens et services produits en France et ainsi à créer une double discrimination : sur le marché français, les produits importés, notamment en provenance des pays émergents qui n'ont pas ou très peu de coûts sociaux à répercuter, sont placés dans une situation favorable par rapport à notre production ; sur les marchés d'exportation, nos produits sont pénalisés face à la concurrence.

Ce système agit comme un droit de douane à l'envers. Indolore dans les années 50, il est aujourd'hui dommageable pour les entreprises françaises pour l'emploi et la croissance car il pèse directement sur l'intérêt de l'emploi en France et tend à nous faire perdre des parts de marché face aux produits d'autres pays aux coûts salariaux beaucoup plus faibles.

La FNSEA pense qu'il est aujourd'hui nécessaire de revenir sur cette situation. Pour les secteurs qui sont à la fois fortement employeurs en France et soumis à une concurrence étrangère, comme l'industrie ou l'agriculture, une réforme est urgente. Car ces secteurs sont aujourd'hui les plus menacés. Des secteurs de production de biens. Des secteurs qui offrent des emplois diversifiés et ouverts au plus grand nombre. Des secteurs qui maillent le territoire.

Notre expression marque le refus de l'abandon de ce tissu économique. La désindustrialisation de la France n'est pas souhaitable et surtout n'est pas une fatalité ! L'heure est plus que jamais à la mobilisation, à la volonté et à la libération des énergies. Stoppons la spirale du renoncement.

Notre détermination est de sortir du cercle vicieux qui dégrade la compétitivité des entreprises, impacte négativement le niveau de l'emploi, alourdit un peu plus encore le besoin de protection sociale et au final grève à nouveau la compétitivité.

Bien sûr, la compétitivité de l'économie française ne saurait se limiter à la question du coût du travail. La recherche, l'innovation, le coût de l'énergie et des matières premières, l'organisation de nos capacités exportatrices sont autant d'éléments fondamentaux qui sont au cœur de nos préoccupations. Mais occulter le coût du travail serait une erreur grave. Nous sommes aujourd'hui confrontés à une situation nouvelle : notre compétitivité se dégrade, non seulement à l'égard de pays émergents, mais surtout par rapport à des pays en tout point comparables au nôtre. Or sur ce sujet, les écarts en matière de coût du travail prennent une importance considérable.

La comparaison avec l'Allemagne est peut-être un peu trop à la mode et il convient d'être prudent sur des analyses souvent partielles. Mais elle est aussi extrêmement significative : entre 2000 et 2010, nos exportations ont baissé de 25 % alors que les exportations allemandes se sont maintenues. Le déficit de notre balance commerciale va atteindre, en 2011, 75 milliards d'euros, alors que nos voisins allemands présenteront un excédent de 155 milliards d'euros.

Même si ce n'est pas la seule explication, la différence de coût du travail dans nos deux pays est incontestablement une des clés de ces évolutions. En 2000, le coût moyen horaire du travail en France était de 8 % inférieur à celui de l'Allemagne. En 2008, il dépassait de près de 10 % celui de l'Allemagne… Et cette différence est d'autant plus importante que l'emploi est peu qualifié.

Or, à ce jour, nous avons le sentiment que toute évolution de ce dossier semble figée au nom de l'histoire de notre système social.

Mettre en place une nouvelle assiette, reposant sur la consommation finale, à travers une TVA emploi, mérite un vrai débat, entre partenaires sociaux, avec l'Etat et l'ensemble des forces politiques de notre pays.

L'enjeu des modalités de mise en œuvre est en effet essentiel : il est impératif parallèlement à la mise en place de la TVA emploi de sauvegarder le pouvoir d'achat des salariés aux rémunérations modestes, de maintenir le principe de responsabilité des employeurs et des salariés face à certains risques sociaux, de tenir compte des spécificités de secteurs d'activité particuliers, de veiller à ne pas constituer un nouveau frein à la croissance…

On nous dit que la TVA serait un impôt injuste, mais l'injustice n'est-ce pas de ne pas avoir d'emploi ?

A l'heure où certains appellent à « acheter français », où d'autres appellent à « produire en France », nous proposons de sortir des discours incantatoires et d'ouvrir le chantier de la refonte du pacte social à travers la réforme de son financement. Parler de la France, c'est bien, la construire, c'est mieux.

Contact : Arnaud LEMOINE
Tél : *01.53.83.48.83*
Portable : *06.13.24.19.19*
Courriel : arnaud.lemoine@fnsea.fr
Site : www.fnsea.fr